



La police veille à votre sécurité !

La police fédérale et la police locale forment ensemble **la police intégrée**. Elles fonctionnent de manière autonome mais travaillent en étroite collaboration et sont complémentaires.

L'intégrité, l'impartialité et le sens des responsabilités sont les piliers de la police fédérale.

La police fédérale est composée d'un commissariat général et de trois directions générales.

Elle exerce des missions de **police judiciaire** et de **police administrative** dans des domaines spécialisés ou lorsque les phénomènes dépassent le niveau local.

La police fédérale exerce également des **missions d'appui de nature opérationnelle, administrative ou logistique**.

La police locale est composée de 195 zones de police réparties sur l'ensemble du territoire.

Elle est chargée de toutes les missions de **police de base**, tant de police judiciaire que de police administrative, sur le territoire de la zone de police. Elle assure ainsi les **sept tâches de base** : travail de quartier, accueil, intervention, assistance policière aux victimes, recherche locale, maintien de l'ordre et sécurité routière.

Le Mission Statement de la police fédérale

Le Mission Statement de la police fédérale mentionne **sa mission, sa vision et ses valeurs**. Cette charte exprime la raison d'être de la police fédérale et décrit ce qu'elle fait et pour qui elle agit (la mission), la manière dont elle souhaite accomplir ses tâches (la vision) et les caractéristiques individuelles ou valeurs dont doit être empreint chaque membre du personnel pour concrétiser cette mission et cette vision. Retrouvez davantage d'informations concernant la police fédérale sur www.policefederale.be.



Les lignes de force de la politique policière

Le plan national de sécurité (PNS) est le fil conducteur du fonctionnement policier. Il fixe pour une période de quatre ans les **phénomènes de criminalité ou d'insécurité prioritaires, les objectifs et les projets stratégiques** de la police fédérale dont les plans d'actions découlent. Le PNS est préparé et mis en œuvre par la police fédérale et est approuvé par les ministres de l'Intérieur et de la Justice.

Sécurité et qualité de vie
Votre souci, notre défi

Notre identité visuelle



Le logo de la police consiste en un symbole blanc représenté dans un cercle sur fond bleu. Dans ce symbole, vous reconnaissez une main ou une flamme. La ligne souple de la flamme ou de la main illustre les bons contacts que la police veut entretenir avec la population, ainsi que la bonne collaboration entre les différents services de police. La couleur bleue symbolise une confiance mutuelle entre la police et la population.

Le mot police est souligné d'une ligne de couleur. La police fédérale est caractérisée par la ligne ocre et la police locale par la ligne bleu clair. Ces mêmes couleurs sont visibles sur le striping des véhicules et de certaines pièces de l'équipement individuel (couvre-chef, nominettes, signes distinctifs du grade).



Vous recherchez...

- un travail exigeant mais passionnant et valorisant;
- des tâches variées dans des domaines diversifiés;
- un métier utile à tous.

Avec ses quelque **48.000** membres du personnel, la police est l'un des plus grands employeurs du pays ! Chaque année, environ **2000** nouveaux collègues renforcent ses rangs. Vous pouvez intégrer la police tant dans le **cadre opérationnel** que dans le **cadre administratif et logistique**. Il existe différentes fonctions à différents niveaux.

Un travail à la police vous tente ?

Trois possibilités s'offrent à vous :

- consulter le site **www.jobpol.be**;
- appeler le numéro **gratuit 0800 99 505**;
- contacter la Direction du recrutement et de la sélection à l'adresse **jobs.police@jobpol.be**.

